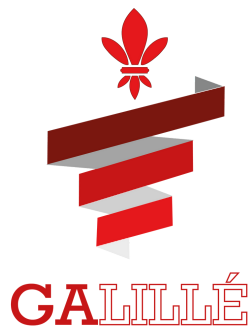




GALILLÉ

L'indicateur du coût de la rentrée 2022



SOMMAIRE

Avant Propos

Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée

Analyse synthétique du coût de la rentrée 2022

Focus logement : nos actions

Focus vie courante : une solution, l'AGORAé

Les revendications de GALILLÉ

Annexe 1 : méthodologie

Annexe 2 : présentation



GALILLÉ



Clairanne Dufour
Présidente

Avant-propos

C'est la troisième rentrée de GALILLÉ et la première où nous présentons l'indicateur du Coût de la Rentrée

Notre calcul se base sur la méthodologie de la Fédération des Associations Générale Étudiante (FAGE) qui consiste à calculer les frais qu'unE étudiantE décohabitante qui entre en licence doit déboursier pour une rentrée, comprenant les frais de la vie courante et les frais de rentrée universitaire.

Pour cette première année, nous sommes d'ores et déjà alarméEs face aux chiffres effroyables, montrant combien la précarité étudiante s'est accentuée et ce même si la crise sanitaire tend à disparaître.

Le coût de cette rentrée ne fait que nous rappeler, une fois de plus, que nous ne sommes pas tous et toutes égaux devant l'accès à l'enseignement supérieur.

Après avoir franchi les étapes de Parcoursup, les néo-bachelierEs débutent en 2022 leur année dans l'enseignement supérieur et sont confrontéEs aux conséquences de la crise économique nationale et ce par la large augmentation du coût de la vie.

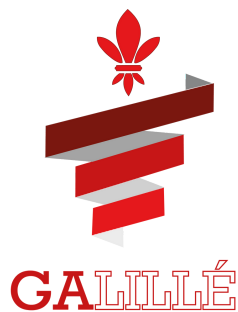
A la rentrée c'est :

- Une hausse de la CVE-C de 3,3%
- La revolarisation des bourses de 4% alors que l'inflation tend vers 6,1% !
- Une aide ponctuelle de 100 euros qui n'aura qu'un effet palliatif

GALILLÉ déplore ce manque d'adaptation des mesures qui ne sont pas corrélées à l'inflation, n'ont un effet qu'à l'instant T et ne permettent pas aux étudiantEs de sortir de cet état de précarité permanent.

Le logement et les transports, deux des principaux pôles de dépense, sont largement impactés par l'inflation. Les étudiantEs doivent faire face à de nouveaux facteurs d'incertitude et de stress, bien que l'arrivée dans le monde de l'enseignement supérieur soit déjà un moment où la pression se fait ressentir.

GALILLÉ lutte au quotidien contre la précarité des jeunes et des étudiantEs. Nous continuerons de le faire avec l'ouverture de deux AGORAés, épiceries sociales et solidaires, sur le territoire, ainsi qu'avec la réouverture de notre dispositif de logement d'urgence, le Tiot Accueil, ou encore par les distributions alimentaires du Ch'ti Panier. **Ces dispositifs existent aujourd'hui parce que la précarité grandissante ne permet pas aux étudiantEs de bénéficier de bonnes conditions d'études.** Nous appelons donc le gouvernement à prendre la mesure de la pauvreté et de la précarité dans lesquelles les étudiantEs vivent et à ne pas faire d'économie de la jeunesse et des étudiantEs.



Indicateur du coût de la rentrée 2022

De part son jeune âge, c'est la première fois que GALILLÉ produit son indicateur du coût de la rentrée.

L'objectif de cet indicateur est d'évaluer le coût de la rentrée pour unE étudiantE de 20 ans, non boursier·ère et décohabitantE (ayant un logement seulE) et vivant dans la Métropole Européenne Lilloise dans un 20m².

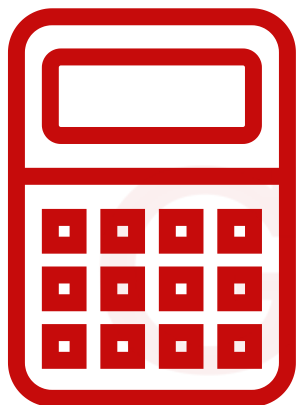
Cet indicateur se divise en deux parties :



Les frais de scolarité : ces frais concernent toutes les dépenses auxquelles les étudiantEs doivent faire face en septembre (frais d'inscription, CVE-C, frais d'agence...)

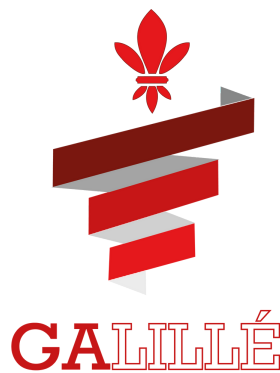


Les frais de la vie courante : ces frais concernent les dépenses du quotidien de l'étudiantE.



2 327,74 €

Montant de l'indicateur du coût de la rentrée 2022
pour unE étudiantE de la MEL.



La rentrée 2022 sera à nouveau précaire pour nos étudiantEs du Nord avec des frais en hausse, notamment ceux de la CVE-C.

Ces chiffres déjà alarmants et inquiétants pour la précarité étudiante ne sont que les prémices d'une inflation

Les frais spécifiques de rentrée

Frais spécifiques de rentrée	2021	2022	Variations
Droits d'inscription	170€	170€	=
CVE-C	92€	95€	+3,2%
Complémentaire santé	307,20€	307,20€	=
Assurance Logement	67,88€	68,39€	+0,8%
Frais d'agence pour un 20m2	260€	260€	=
Matériel pédagogique	262,97€	304,58€	+13,66%
TOTAL	1 165,05€	1 205,17€	+3,4%

1 205,17€

À la rentrée de septembre 2022, unE étudiantE de licence ayant 20 ans non boursier-ère et décohabitante devra donc déboursier 1 205,17€ de frais spécifiques à la rentrée avant même de payer les frais de la vie courante. C'est l'équivalent d'un smic net que l'étudiantE doit sacrifier en septembre.

Les frais spécifiques de rentrée représentent une charge financière considérable pour chaque étudiantE et ces frais sont indispensables avant même de s'inscrire à l'Université. Ces frais sont déjà source d'inégalité tant ils sont élevés

GALLILÉ déplore particulièrement **l'augmentation de la CVE-C** par le gouvernement qui, en connaissant la précarité déjà existante des étudiantEs, sera **un nouveau facteur d'aggravation de la précarité étudiante.**



Les frais de la vie courante

Tableau récapitulatif des postes de dépenses et leurs variations

Frais de vie courante (en euros)	2021	2022	Variations
Loyers & charges dans la MEL	458,8€	466,8€	+1,74 %
Repas RU (20 repas Crous)	66€	66€	=
Alimentations, vêtements, produits d'hygiène	334,50€	356,10€	+ 6,46 %
Téléphonie + internet	54,99€	53,32€	- 3,03 %
Loisirs	76,40€	76,40€	=
Transport	100,97€	103,61€	+ 2,61 %
TOTAL	632,86	655,43	+ 3,56 %

+ 2,6% pour le transport

+ 6,46% pour les consommables

La méthodologie est à retrouver en annexe.

L'inflation n'épargne pas le monde étudiant. C'est donc sans surprise que nous constatons une augmentation des frais de la vie courante de 6,46% sur l'alimentation, les vêtements et les produits d'hygiène.

Toutefois, le transport, alors qu'essentiel dans la métropole, subit aussi une hausse de 2,6% ce qui, à l'échelle d'un·e étudiant·e, est non négligeable.

Ces frais en **hausse de +3,6%** vont accentuer la pauvreté déjà omniprésente chez les étudiant·es.

Bien qu'en septembre une aide de 100 euros va être délivrée aux étudiant·es boursier·ère·s et/ou bénéficiant des APL, ce n'est qu'une mesure de court terme et palliative à un système précarisant.

Un effet de seuil dangereux pour les plus précaires !

GALLIÉ alerte sur ces hausses qui ne sont pas suivies d'aides sociales conséquentes. Il est nécessaire de ne pas oublier les étudiant·es qui subissent l'effet de "seuil" des bourses et autres aides et qui, par leur non éligibilité aux différentes aides, se retrouvent dans une profonde précarité.



Focus logement : une crise structurelle

Prix moyen d'un studio de 20m² (source locservice et ses archives pour 2021)

Ville	2021	2022	Variations
Lille	495€	523€	+5,6%
Roubaix	429€	437€	+1,9%
Villeneuve d'Asq	459€	451€	+1,7%
Tourcoing	452€	456€	+0,9%
Moyenne	458,8€	466,8€	+1,74%

Le constat est alarmant : **les étudiantEs doivent, pour se loger dans la métropole, déboursier en moyenne 466,80 euros**. L'addition est encore plus onéreuse lorsqu'unE étudiantE se loge dans Lille : en moyenne 523€ euros.

Ces sommes sont indécentes au vu des conditions de vie dans lesquelles les étudiantEs se retrouvent.

La Métropole Européenne de Lille connaît depuis plus de 20 ans des problématiques liées au logement, et les étudiantEs ne sont pas épargnéES par cette insuffisance.

Le constat est que le CROUS Lille-Nord-Pas-De-Calais offre un couverture sociale très maigre d'environ 7%, soit moins de 10 000 chambres en résidences pour plus de 100 000 étudiantEs simplement sur la métropole européenne Lilloises (MEL).

Le Crous Lille Nord-Pas-de-Calais a entamé des travaux en 2021 pour réhabiliter les résidences les plus insalubres (rats, cafards, moisissures, etc.). Les réhabilitations concernent environ 2000 chambres pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023. Bien que nécessaires, ces travaux arrivent tardivement.

+5,6%
Le loyer à Lille

+1,74%
Le loyer dans la MEL

Un parc logement insuffisant !

Le parc de logement de la Métropole Européenne Lilloises ne permet pas de répondre aux besoins de sa population. **La MEL estime à 60 000 le nombre de logements qu'il faudrait construire dans les 10 prochaines années.**

Le CROUS, qui a, parmi ses missions, celle d'améliorer les conditions de vie des étudiantEs les plus précaires et fragiles, faillit tant il lui manque drastiquement de logements.

En effet face à une demande toujours aussi affluente et en constante augmentation depuis plus de 20 ans, **le CROUS n'a pas suffisamment anticipé** cette forte demande et se retrouve aujourd'hui **incapable de loger un grand nombre de boursier·ère·s**. Le manque d'anticipation est aujourd'hui subit par les étudiantEs, qui par l'absence de politiques publiques notables sur le logement, se retrouvent à nouveau en grande situation de précarité.

Le fait est que la hausse des demandes de logement face à une offre qui n'augmente pas proportionnellement **entraîne une mise en concurrence des étudiantEs et permet aux bailleur·euse·s d'augmenter leurs prix** et de louer au plus offrant enfreignant la loi ELAN d'encadrant les loyers.

Aujourd'hui, le manque de coordination et d'engagement des collectivités et des villes individuellement ne permet pas la mise en place d'une stratégie ou d'un plan logement ambitieux, ce que GALILLÉ regrette profondément !

GALILLE regrette également que le Plan 60 000 et le Plan 80 000 (consistant en la construction de logements) promis par le Président de la République lors du précédent quinquennat ne soient pas arrivés à terme.

Le problème du logement n'est pas à négliger tant il participe à l'intensification de la pauvreté des étudiantEs !



+ 5,6% à Lille

Sans doute le chiffre le plus effrayant que nous présentons dans ce dossier. En 2022, le loyer moyen d'un studio de 20m² à Lille augmente de 5,6%, cela représente annuellement une somme colossale et précarisante une fois de plus.

Pour un loyer de 500 euros cela correspond à plus de 300 euros par an !

Cette hausse est intolérable et met en danger l'ensemble des jeunes de la métropole lilloise. On ne peut pas laisser cette situation se pérenniser, au risque de rendre Lille inaccessible et excluante pour les étudiantEs les plus pauvres.

GALLILÉ revendique :

Un encadrement des loyers plus contrôlé

L'encadrement des loyers est un premier cadrage politique qui permet de lutter contre les loyers exorbitants. Toutefois, le respect de ce cadrage n'est pas absolu. **Effectivement, nombres sont les bailleur-euse-s qui pratiquent encore des frais illégaux** : les étudiantEs souvent en grande détresse face au manque de logement, se voient proposer des loyers parfois **jusqu'à 50% au-dessus des plafonds d'encadrement**.

Le stress de ne pas trouver de logement rend vulnérable des personnes déjà fragiles économiquement qui finissent par accepter les prix élevés en ignorant la loi d'encadrement des loyers.

Les possibilités pour unE locataire de faire un recours sont peu lisibles, et la peur, particulièrement des étudiantEs, de perdre leur logement, si recours, l'emporte.

Une réelle coordination dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et du Plan Local de l'Habitat (PLH) **avec une volonté politique de l'ensemble des villes à s'impliquer dans ceux-ci avec une reconsidération du public étudiant est demandée**.

Une réforme des bourses immédiate et pertinente !

L'encadrement des loyers est une grande avancée pour soulager financièrement les plus précaires. Toutefois, les loyers resteront une charge de dépenses conséquente à laquelle s'ajoute d'autres dépenses que les étudiantEs ont chaque mois. Or, beaucoup d'étudiantEs vivant dans une grande précarité ne sont pas éligibles aux bourses CROUS. C'est pour cela que la FAGE et son réseau demandent depuis 5 ans **une réforme structurelle des bourses** afin que plus aucun étudiantE ne vit sous le seuil de pauvreté.

Cette réforme des bourses se veut par jauge, avec un État fort qui accompagne et compense le manque financier des jeunes. C'est l'investissement nécessaire pour la réussite étudiante et pour un avenir ambitieux.

GALLILÉ



Focus Transport : Une solution économique et écologique

Le transport est un poste de dépense qui augmente également et cette hausse oublie l'enjeu écologique et économique qu'il représente.

Alors que les transports sont une des solutions pour obtenir un loyer moins cher, se rendre en stage ou tout simplement circuler dans la métropole, **le ticket de métro ne cesse d'augmenter** (+10 centimes en 2022), les abonnements augmentent de 50 centimes en ce mois d'août 2022, rendant l'accès aux transports difficile pour les publics les plus précaires. Alors que la mobilité est un droit, elle semble ne pas pouvoir être toujours respectée.

L'impact écologique n'est plus à prouver tant prendre les transports est bénéfique. Toutefois, pour y avoir accès, un·e étudiant·e, de -26 ans, doit déboursier 26,50€ par mois, ce qui représente une somme malgré tout importante à l'échelle d'un budget étudiant.

L'enquête mobilité de la MEL, publié en 2016 est éloquent sur l'utilisation des transports par les étudiant·es :

- en 2016, 54% des habitant·es de la MEL ayant entre 18 et 24 ans possèdent un abonnement de transport collectif.
- Dont 60% des étudiant·es possédaient un abonnement alors qu'en 2016 les étudiant·es étaient moins nombreux qu'en 2022.
- En 2022, 65% et 70% de jeunes posséderont un abonnement transport public.

En clair, la grande majorité des étudiant·es utilisent les transports de la MEL et subissent le coût de celui-ci au dépend de leurs conditions de vie.

Aujourd'hui, la métropole et Ilévia ne proposent pas d'abonnement solidaire à destination des jeunes et étudiant·es ce que nous déplorons, seulement des abonnements par tranche d'âge, ce qui n'est absolument pas adapté à la situation de chacun·e.

En conclusion, les étudiant·es et les jeunes représentent une recette de transport de 2 093 500 euros/mois, ce qui est loin d'être négligeable pour le prestataire Ilévia.

Notre revendication :

Une tarification sociale pour les jeunes et les étudiantEs

	Aujourd'hui	Demain	Différence	L'economie que ça représente pour les concernéEs
Jeunes	31 €	25 €	6 €	72 €
ÉTudiantE	26.50 €	20 €	6,50 €	78 €
ÉTudiantE Boursier.ère	26,50 €	12 €	14,50 €	174 €

Les tarifs étudiants, et étudiants boursiers s'appliqueraient aux étudiantEs de plus de 26 ans si iels sont en parcours d'études dans l'enseignement supérieurs, doctorantEs comprisEs.

Il serait logique et nécessaire que ces tarifs ensuite s'élargissent aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, etc.).

L'objectif est de **rendre accessible l'accès aux transports** et de **participer à la lutte contre l'isolement social** des étudiantEs qui, disposant de faibles ressources, préféreront se priver de l'abonnement et donc restreindre ses déplacements.

Ce qu'on constate c'est que d'autres villes comme Lyon arrivent à proposer des tarifs solidaires à ses usagers les plus fragiles économiquement : pour unE étudiantE boursier.ère l'abonnement mensuel est à 10 euros.

L'effort que nous demandons est celui qui aidera chaque étudiantE à mieux vivre voire seulement survivre.

- 174 euros d'économie pour unE étudiantE boursier.ère n'a rien de négligeable
- 78 euros pour unE étudiantE non boursier.ère cela permettrait de compenser des frais tels que la CVE-C, ou la téléphonie pendant un mois etc...

NOS ACTIONS

Les Ch'tis Paniers



Chaque semaine, GALILLÉ distribue entre 200 et 400 paniers de produits alimentaires et hygiéniques.

En seulement une année ce sont **6 041 bénéficiaires** et plus de **25 000 paniers** depuis novembre 2020 !

Ce dispositif a malheureusement eu un fort succès, synonyme de grande précarité chez les étudiantEs.



Le Tiot Accueil



Le Tiot accueil est un dispositif de logement d'urgence pour des étudiantEs qui ne disposaient pas d'un logement à la rentrée 2021 et qui à hébergé 90 jeunes . A nouveau un dispositif qui a rencontré bien trop de succès, conséquence à la grande difficulté





Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont ceux d'un·e étudiant·e s'inscrivant en licence à l'Université sans double inscription non boursier·ère. S'ajoute la CVE-C (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus)

Complémentaire santé



Le montant de la complémentaire santé est calculée à partir de l'offre "Tous soins" des différentes mutuelles étudiantes.



Frais d'agence immobilière

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone d'habitation. Sont pris en compte les frais d'agence maximum pour un logement de 20m² dans la métropole lilloise qui sont à la charge du locataire.

Assurance logement



L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les différentes mutuelles étudiantes pour louer un logement de 20m² ou un TI.



Matériel pédagogique

Le poste "matériel pédagogique" est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire (sac, fournitures, etc.).



Loyers & charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné.

La moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

Téléphonie & internet



Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).



Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres.

Consommables



La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés (considérant un prêt de 300 euros sous forme de mensualité obtenu à taux 0).

Transport

- **Tarif Ilevia 2021 & 2022**
 - Ilevia : <https://www.ilevia.fr/fr/>
 - La Voix du Nord : "Hausse annoncée des tarifs Ilévia (métro, bus, tramway) : «Trop, c'est trop!», 22/06/2022

Logement

- **Loyers 2021 & 2022** : La côte des loyers proposée par Locservice et ses archives : <https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>
- **L'enquête mobilité de la Métropole européenne de Lille de 2016**, publiée en mars 2017 : https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2018-09/20170404_rapport_final_ED2016_light.pdf
- **Le Programme Local de l'Habitat de la Métropole Européenne de Lille** : <https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/logement-votre-metropole>
- **Le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille** : <https://plu.lillemetropole.fr/>

GALILLÉ (Groupement des Associations Lilloises Étudiantes)

GALILLÉ est une fédération étudiante et de jeunesse créée en novembre 2020 dans un contexte de crise sanitaire, économique, sociale et écologique fragilisant encore plus la vie des jeunes et étudiantEs.

GALILLÉ doit sa naissance au manque de représentation des jeunes et étudiantEs et l'augmentation de la précarité sur le territoire lillois. Cette précarité a amené les bénévoles de notre réseau à se rassembler autour de projets solidaires et à se fédérer pour défendre au mieux les intérêts moraux et matériels de la jeunesse.

Contact presse

Morgane BARON

Secrétaire Générale

secretariat@galille.org

06 50 83 50 96

Killian MANDALLAZ

**1er Responsable en charge du Suivi
des ÉluEs**

representation@galille.org

06 95 01 64 10

GALLILLÉ